

Concept de protection pour les entraînements dès le 6 juin 2020 au KC Payerne

Éditeur: Patrick ALTIERI / Référent Corona pour le Karaté-Club Payerne

Selon les directives du conseil fédéral, tous les entraînements, même ceux qui supposent un contact rapproché, sont à nouveau autorisés dès le 6 juin 2020. Cette reprise s'accompagne toutefois d'un concept de protection spécifique des fédérations sportives. Le karaté-Club Payerne est tenu de se conformer au **Corona EXIT-Concept 02 Swiss Karate Federation SKF** édité ce 1^{er} juin.

Le présent document détermine le Concept de protection mis en place au Karaté-Club Payerne afin d'assurer la protection de ses membres et de ses entraîneurs. Il fait office de concept de protection qui sera mis en œuvre jusqu'à nouvel ordre au karaté-Club Payerne afin de protéger les membres ainsi que ses entraîneurs et ainsi minimiser les risques dans tous les domaines.

Le concept spatial du Karaté-Club Payerne permet de créer 9 zones individuelles d'au moins 10 m² et garanti la distance de 2 mètres sans mesure de protection supplémentaire.



Pour le 6 juin, l'horaire est adapté afin de permettre un battement de 15 minutes entre les différents cours afin de permettre d'annuler les croisements entre eux. Des groupes de maximum 9 participants sont créés et les membres ou leurs représentants légaux, sont informés de la situation. Ils ont d'ailleurs pris connaissance du commitments « *SKF-pdf-Corona-EXIT-Concept-02-Annexe-6-FRA-Commitments-Dojo-adultes-adolescents-06.06.2020.pdf* » ou respectivement « *SKF-pdf-Corona-EXIT-Concept-02-Annexe-7-FRA-Commitments-Dojo-Representants-legaux-06.06.2020.pdf* ».


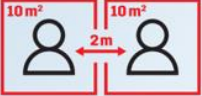



La liste des présences est tenue par les entraîneurs pour chaque groupe garantissant le « Contact Tracing » si nécessaire.

Les vestiaires et les douches sont indisponibles jusqu'à nouvel avis.

Aucun spectateur n'est autorisé aux séances d'entraînement.

L'accompagnement des enfants ou des adolescents est toutefois autorisé jusqu'à limite de l'enceinte du dojo (s'applique également au départ).

Les cinq principes suivants doivent impérativement être respectés :

 <p>Participation aux entraînements/compétitions sans symptômes</p>	<p>1. Les membres qui présentent des symptômes de maladie restent chez eux et en informent le responsable du dojo.</p>
	<p>Les personnes présentant des symptômes de maladie NE SONT PAS autorisées à participer à l'entraînement</p>
 <p>Respect des distances (10 m² de surface d'entraînement par personne, toujours garder 2 m de distance si possible)</p>	<p>2. Garde tes distances</p>
	<p>Une distance de 2 mètres doit être maintenue en tout temps que ce soit à l'arrivée au dojo ou dans les infrastructures, puis à la fin de l'entraînement. Au moins 10m2 est attribuée à chaque participant</p>
 <p>Respect des règles d'hygiène de l'OFSP</p>	<p>3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP</p>
	<p>Se laver soigneusement les mains avant et après l'entraînement se protègent ainsi que leur environnement.</p>
 <p>Listes de présence (traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)</p>	<p>4. Tenir une liste de présence</p>
	<p>La personne qui anime l'entraînement est responsable de l'exhaustivité et l'exactitude de la liste des participants. Elle se tient via la Sport DB.</p>
	<p>5. Responsable Corona au sein du dojo</p>
	<p>Patrick ALTIERI est responsable de la bonne application du concept de protection Corona. Il se tient à votre disposition pour tout complément d'information.</p>